Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 9 avril 2021

Bernard Angelras de nouveau président des Costières de Nîmes

Âgé de 60 ans, le vigneron nîmois Bernard Angelras a été élu à la tête du Syndicat des vignerons des Costières de Nîmes, dont il avait été le président de 2003 à 2018. Il y a trois ans, il avait choisi de ne pas se représenter et de laisser sa place à Bruno Manzone.

Réunis en assemblée générale, les vignerons des Costières de Nîmes ont donc choisi de rappeler leur ancien président pour assurer la cohésion du collectif après une année de crise sanitaire sans précédent qui a conduit, l'an passé, à l'annulation des trois grands événements : Vignes Toquées, la Bodega et Nîmes Toquée.

Outre les missions relatives au positionnement de l'appellation, à la protection de l'aire de production ou à la visibilité sur les marchés, celui qui préside le groupe de travail de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) et de FranceAgriMer sur le changement climatique entend contribuer à revaloriser le rôle sociétal de la viticulture en soutenant les démarches agro-environnementales.

Apres avoir obtenu la présidence du Syndicat des vignerons des Costières de Nîmes en 2003, Bernard Angelras initie la mise en place de la Charte paysagère et environnementale de l'AOC (Appellation d'origine contrôlée) Costières de Nîmes. En 2010, il impulse le projet européen 'Life + BioDiVine' sur la biodiversité dans les vignes. Il sera par la suite élu président de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) en 2017 et 2020.

« Dans le contexte actuel, il est important de rassembler et de fédérer, surtout que l'AOC Costières de Nîmes est une appellation qui peut viser l'excellence avec de nombreux atouts sur lesquels s'appuyer : un vignoble restructuré, une dynamique agro-environnementale bien engagée, des moyens développés pour lutter contre le stress hydrique mais aussi une production diversifiée, avec des vins dans les trois couleurs qui peuvent revendiquer leur appartenance à la grande famille des vins de la Vallée du Rhône, et une stratégie de commercialisation équilibrée entre trois échelons, le local, le national et l'international », déclare Bernard Angelras.

AOC Costières de Nîmes : l'une des appellations de la Vallée du Rhône

L'AOC Costières de Nîmes appartient à la grande famille des vins de la Vallée du Rhône, dont elle constitue la pointe méridionale : son vignoble court entre Nîmes et Camargue sur 3 000 hectares de vignes, dont plus de 25 % en bio. 70 caves particulières, 9 caves coopératives et 1 négociant-vinificateur commercialisent environ 20 millions de bouteilles par an, dont un tiers qui sont destinées à l'export.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !